



Procès-verbal du Bureau Syndical de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue Mardi 15 novembre 2022

Lieu : Communauté de Communes du Plateau de Frasne et Val du Drugeon

Date de la convocation : 09/11/2022

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCI en exercice : 9

Membres présents :

1

Membres présents :

5

Nombre de suffrage exprimés

6

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à neuf heures, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et val du Drugeon, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	Excusée
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	Excusé
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	Excusé
CC Portes du Haut Doubs	Gérard FAIVRE	Excusé
CC Val de Morteau	Jean Pierre FRIGO	x
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	Excusé
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	x
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	x
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x

Secrétaire de séance : Jean-Claude GRENIER

1. Approbation PV du 14 septembre 2022.....2
2. Validation convention de délégation de maîtrise d'ouvrage étude barrage lac St Point2
3. Validation avenant convention de gestion du barrage du lac2
4. Calage agenda budgétaire 2023.....3
5. Modalités communication projet tranche 1 travaux Doubs secteur Arçon.....3
6. Point d'information dates réunions à venir3
7. Questions diverses4

Monsieur le président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

1. Approbation PV du 14 septembre 2022

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du Bureau syndical du 14 septembre dernier.

Délibération N°352 : Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 14 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Validation convention de délégation de maîtrise d'ouvrage étude barrage lac St Point

A la suite des derniers échanges avec le préfet du Doubs, le contenu de l'étude d'avant-projet définitif et d'élaboration du dossier règlementaire pour la réhabilitation du barrage du lac Saint Point a pu être validé en collaboration avec les services de la DDT et de la DREAL. L'Etat propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette étude à l'EPAGE, estimée à 180 k€ TTC, avec un financement à hauteur de 50 % de l'Agence de l'eau et de 30 % de l'Etat.

La consultation pour cette étude serait lancée d'ici fin novembre afin de pouvoir retenir un prestataire début janvier 2023. Cette étude qui inclut un complément d'inventaire sur la faune et flore du tour du lac se déroulera sur l'année 2023.

L'Etat va lancer une expertise de domanialité dans le but d'effectuer le transfert du Lac Saint Point et le barrage. De plus, il apparait nécessaire de définir un véritable maitre d'ouvrage de la gestion du barrage. L'EPAGE serait à priori le meilleur acteur sur ce point.

Délibération N°353 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide la convention de délégation de maitrise d'ouvrage de l'étude d'avant-projet définitif et d'élaboration du dossier règlementaire pour la réhabilitation du barrage du lac Saint Point
- Autorise le Président à signer la convention et tout document correspondant

Délibération N°354 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Sollicite le financement à hauteur de 50 % de l'Agence de l'eau
- Autorise le Président à signer tout document correspondant

3. Validation avenant convention de gestion du barrage du lac

La convention de gestion du barrage du lac Saint Point entre l'Etat et l'EPAGE couvrait la période 2019-2021. Il convient de passer un avenant pour prolonger le délai sur 2022-2024.

Les modalités de la convention initiale que vous trouverez en pièce jointe ne changeront pas. Au vu du temps de travail consacré à la gestion des vannes, le coût annuel est de 5000 € H.T.

Délibération N°355 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'avenant à la convention de gestion du barrage du lac Saint Point pour la période 2022-2024
- Autorise le Président à signer l'avenant et tout document correspondant

4. Calage agenda budgétaire 2023

Le calendrier des bureaux et comités est le suivant :

Bureau Syndical :

Jeudi 23 février 2023 à 16h00

Jeudi 30 mars 2023 à 16h00

Comité Syndical :

Jeudi 23 février 2023 à 18h00 – orientation budgétaire

Jeudi 30 mars 2023 à 18h00 – Budget 2023

Pour rappel le prochain bureau aura lieu le 14 décembre à 09h00 à Lemuy, il sera suivi d'une visite de terrain et le prochain comité syndical est prévu le jeudi 08 décembre 2022 à 18h00 à Arçon.

5. Modalités communication projet tranche 1 travaux Doubs secteur Arçon

Du fait du lancement prochain de la maîtrise d'œuvre pour la 1^{ère} tranche de travaux sur le Doubs à Arçon, il convient de définir les modalités de communication à mettre en place en parallèle avec les différents acteurs du territoire dont le élus du secteur et élus de la Loue.

Actuellement une seule réunion d'information a eu lieu avec les élus de la Communauté de Communes de Montbenoit. Il est envisagé de prévoir deux réunions publiques pour informer les élus et la population, une sur le secteur de la vallée de la Loue et sur le Haut Doubs, les dates sont à définir mais probablement mi-février 2023.

6. Point d'information dates réunions à venir

Réunions à venir :

- Missions zones humides de l'IGEDD le 15/11 à 10h15 à Frasne
- COPIL démarrage LIFE Climat le 21/11 à 14h00 à Besançon
- Réunion reprise Natura 2000 par la Région le 22/11 à 10h00 à la Région à Dijon
- Intervention à l'AG des maires du Haut Doubs le 26/11 matin (lieu et horaire à préciser)
- COPIL Natura 2000 Loue Lison le 1/12 à 18h00 à Rurey
- Remise de prix « Prairies fleuries » le 03/12 à 09h45 à Amancey
- COPIL Natura 2000 Haut Doubs/Drugeon le 8/12 matin (horaire précis et lieu à caler)

7. Questions diverses

Le Président indique qu'à la demande Daniel DEFASNE, il est souhaité une présentation de l'EPAGE aux membres du Bureau de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, leur prochain bureau a lieu le 06 décembre 2022 à 18h30, cependant les agendas de chacun ne permettent pas de se rendre disponible à cette date. Il est convenu de revoir avec la CCGP pour effectuer cette rencontre en début d'année 2023.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 10h15

Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY

